

RECHARGE EN LOGEMENT COLLECTIF :

INSTALLER UNE INFRASTRUCTURE COLLECTIVE



Dans les logements collectifs, il est **recommandé d'anticiper les besoins de recharge de façon collective**. L'équipement électrique d'un parking de logement collectif pour accueillir la recharge de voitures électriques permet **de diminuer les coûts, de réduire les délais des futurs branchements et d'alléger la charge pesant sur le bailleur social** en cas de multiplication des demandes en bornes de recharge individuelles.

QUAND METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE COLLECTIVE ?

En fonction du nombre de places attitrées* dans le parking du logement collectif, il peut être **pertinent de privilégier la mise en place d'une infrastructure collective** :



Moins de 10 places :

Privilégier **des connexions individuelles** sur les services généraux.

Voir la [fiche pratique dédiée](#) au droit à la prise.



Plus de 10 places :

Privilégier **une infrastructure collective** dédiée à l'alimentation des bornes de recharge.

*Pour les parkings sans place attitrée, privilégier une solution de type «Borne partagée». Dans le cadre de logements des bailleurs en copropriété, voir le guide dédié à l'installation de bornes de recharge en copropriété réalisé par l'Avere-France.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES ÉTAPES

D'UN PROJET D'INFRASTRUCTURE COLLECTIVE ?

Identifier le besoin

Sur la base de sollicitations existantes de résidents et/ou d'un recensement auprès des locataires des besoins à court et moyen terme

Élaborer le projet d'infrastructure collective

Visites techniques, réalisations de devis, choix du schéma technique, choix du modèle économique et du prestataire éventuel



Communication auprès des occupants du logement collectif

du logement collectif



Travaux et mise en service d'au moins une borne



DIFFÉRENTS SCHÉMAS D'INSTALLATION POSSIBLES

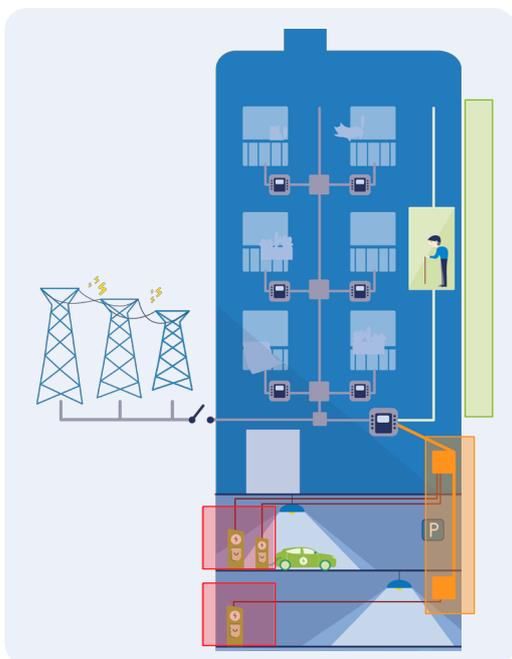


Schéma 1

Raccordement en aval des services généraux

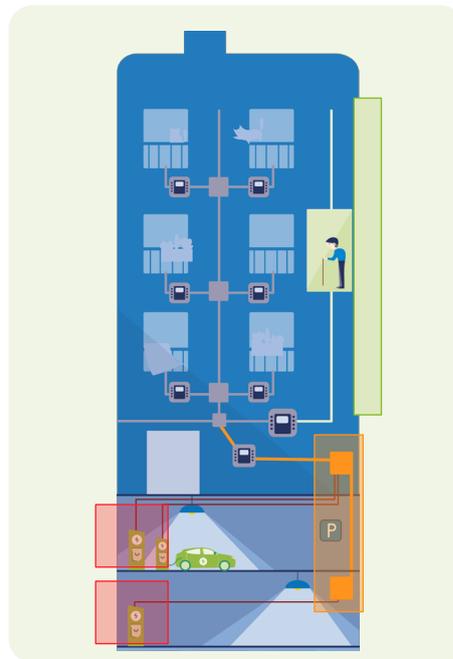


Schéma 2

Raccordement en aval d'un nouveau compteur dédié aux infrastructures de recharge

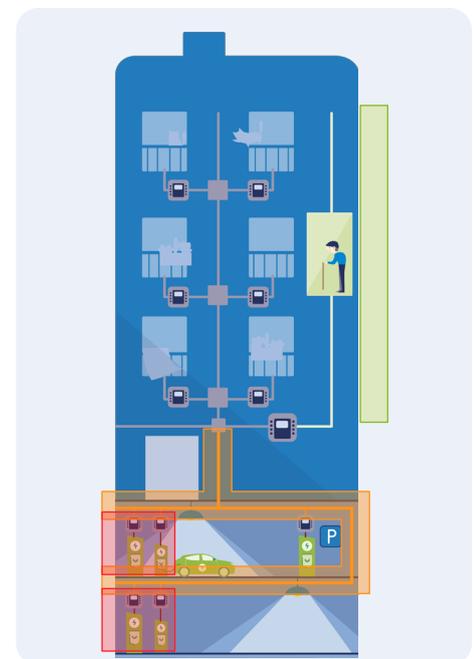


Schéma 3

Raccordement via une colonne électrique alimentant un compteur individuel pour chaque borne

Services généraux

Infrastructures collectives

Équipements individuels

Schéma 1

Raccordement en aval des services généraux.

Chaque borne installée est raccordée à **un coffret électrique connecté au compteur électrique des services généraux.**

Schéma 2

Raccordement en aval d'un nouveau compteur dédié aux infrastructures de recharge.

Chaque borne installée est raccordée à **un coffret électrique connecté à un nouveau compteur dédié à la recharge.**

Remarque : ce nouveau compteur peut être raccordé à la colonne montante de l'immeuble ou directement au réseau public par le Gestionnaire du Réseau public de Distribution d'électricité.

Schéma 3

Raccordement via une colonne électrique alimentant un compteur individuel pour chaque borne.

Chaque borne installée est raccordée à **un compteur électrique individuel** alimenté depuis **le réseau de distribution** grâce à une **colonne électrique** spécialement installée **dans le parking.**

BON À SAVOIR !

Ces schémas sont valables pour les **parkings situés en sous-sol comme en extérieur.** Chacun a ses avantages et ses points d'attention. Il est important d'étudier chaque solution de raccordement avec des **professionnels qualifiés pour sélectionner la plus adaptée aux besoins des résidents.**

Et si vous aussi, vous facilitez l'installation de bornes de recharge dans votre logement collectif ?

Programme piloté par :



Financé par :



Plus d'informations sur :



En partenariat avec :

